

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-020

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS FONCIERES DE LA VALLEE DE LA BAR A LA GESTION DES IMPACTS DE LA PRESENCE DU CASTOR D'EUROPE : EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE BRIQUENAY

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Vu les comptes-rendus des comités de pilotage Castor d'Europe des 18 janvier 2022, 24 février 2022, 28 avril 2022, 10 juin 2022 et 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°DC2023-123 du 14/12/2023 approuvant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes et associations foncières de la vallée de la Bar à la gestion des impacts de la présence du Castor d'Europe et déléguant au Bureau communautaire l'examen des demandes d'aides ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE VALIDER la participation financière de la communauté de communes à hauteur d'un tiers du budget de l'aménagement soit 289.44 € (sur un budget total de 868.31 € HT) ;
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT


Le Président,
Benoit SINGLIT